



GDRNE

**PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (GDRNE)**

**Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme sur la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)**

La RCA, comme les pays du Bassin du Congo s'est engagé dans les processus inclusifs qui promeuvent la bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment les processus APV/FLEGT, la REDD+, l'ITIE, la Convention 169 de l'OIT etc. Dans ce contexte, les OSC membres de la plateforme GDRNE sont parties prenantes à tous ces processus.

Réunie en atelier les 18 et 19 février 2020 dans la salle de conférence du CIDS à Bangui, dans le but d'évaluer la participation et la contribution des OSC aux processus nationaux en particulier l'APV, REDD+ et Changements Climatiques.

Au terme de cet atelier de deux jours, les participants ont eu à se prononcer sur les forces et faiblesses de leurs participations et implications dans ces différents processus et se sont principalement appesantis sur les quatre thématiques suivantes :

- 1- Participation effective de la société civile dans les différentes étapes de mise en œuvre de ces processus ;**
- 2- Renforcement des capacités techniques des OSC sur les thématiques en liens avec les processus nationaux ;**
- 3- Rôle spécifique des OSC dans la mise en œuvre des différents processus ;**
- 4- Partenariat avec les PTF et autres parties prenantes pertinentes.**

A l'issue de cette analyse :

Nous, Organisation de la Société Civile membre de la plateforme GDRNE, félicitons le Gouvernement Centrafricain pour ces engagements dans le cadre des processus nationaux de gestion durable des ressources naturelles et de la promotion du respect de droits des communautés.

*Considérant, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, la conversion des terres forestières, la lutte contre les effets du changement climatique, la lutte contre la corruption, etc..., constituent autant de défis à relever pour l'atteinte des objectifs du développement durable ;*

*Considérant, les avancées et les insuffisances constatées dans l'élaboration et la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la RCA ;*

*Considérant, le lancement officiel au niveau sous régional du processus de révision des CDN lors de l'atelier organisé à Bangui par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en janvier 2020 ;*

*Considérant, le faible niveau d'implication et de participation des acteurs de la société civile, des Communautés Locales et Peuples Autochtones (CLPA) à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets ;*

*Considérant, la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts et le rôle de la Conservation de la gestion durable et l'augmentation du stock de carbone (REDD+) en lien avec les objectifs de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), APV/FLEGT ;*

*Considérant, la mise sous aménagement de tous les Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) prévue par le Code forestier est une avancée notable qui fait la fierté nationale et qu'il faut garantir le suivi de leur mise en œuvre au bénéfice des ressources forestières centrafricaines, mais également de toutes les parties prenantes de la gestion durable des ressources naturelles (Etat, sociétés forestières, Communautés Locales et Peuples Autochtones et société civile) ;*

*Considérant, les dispositions du Code Forestier (Articles 133 à 139) relatives à l'attribution des Forêts Communautaires (FC) en RCA, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des CLPA et la lutte contre le changement climatique ;*

*Considérant, l'Attribution de la première Forêt Communautaire en RCA par Arrêté N°14/MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/19 du 25 Avril 2019 portant attribution des Forêts Communautaires pilotes de Lomba ;*

*Considérant, l'Arrêté N° 33 /MEFCP/DIRCAB/19 du 07 Novembre 2019 portant Annulation, sans motif, de l'Arrêté*

***N°14/MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/19 du 25 Avril 2019 portant attribution des Forêts Communautaires pilotes de Lomba en RCA ;***

Déclarons qu'en dépit des acquis relatifs aux réformes législatives et de gouvernance, notamment la participation accrue de la société civile aux processus de décisions, nous relevons cependant des défis persistants à savoir l'incohérence des lois et des politiques sectorielles ayant un impact sur les forêts et l'environnement, la corruption, l'impunité et le non-respect des droits des communautés locales et peuples autochtones, accentuent les problèmes de gouvernance.

De tout ce qui précède, nous recommandons ce qui suit :

**Au GOUVERNEMENT :**

**1. Sur la mise en œuvre de l'APV/FLEGT et la gouvernance du secteur forestier :**

- Demander à la Primature d'instruire le Ministère des Eaux et Forêt pour Lever la suspension de la contrepartie nationale sur financement du Fonds de Développement Forestier (FDF) afin de prouver l'engagement de la RCA dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ; ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la levée de la suspension de la convention de financement de l'Union Européenne (UE) ;
- Appuyer l'organisation des ateliers de relecture de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'APV ;
- Stimuler l'implication du secteur privé à la mise en œuvre de l'APV ;
- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des entreprises forestières à travers l'Observation Indépendante (OI) de la Société Civile.

**2. Sur la REDD+ et les Changements Climatiques**

- Appuyer le processus de sensibilisation, d'information, de compréhension et d'implication effective des Communautés Locales et Autochtones sur la REDD+ ;
- Créer un registre des projets REDD+ pour une meilleure efficacité et synergie dans les différentes activités ;
- Vulgariser les rapports d'études faits sur la REDD+ ;
- Prendre en compte la dimension genre dans tous les aspects de la REDD+ ;

- Impliquer les CLPA dans la mise en œuvre des projets REDD+ à travers les Activités Génératrices de Revenu (AGR) ;
- Inclure toutes les parties prenantes sur le processus de révision des CDN de la RCA;
- Renforcer la capacité des membres de la plateforme GDRNE sur le processus REDD+ et la CDN ;
- Consulter de manière spécifique les Communautés Locales et Peuples Autochtones sur le respect du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) au regard de la Convention 169 de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) relative aux peuples Indigènes et Tribaux;
- Renforcer la collaboration entre la Coordination Nationale Climat et la Plateforme GDRNE ;
- Mettre en place un comité national préparatoire pour les Conférences des Parties (Cop) avec la participation de toutes les parties prenantes nationales notamment l'Administration, la Société Civile et le Secteur Privé;
- Faciliter la participation de la plateforme GDRNE dans les rencontres sous régionales et Internationales sur la REDD+ et le changement climatique.

#### **Sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

- Intégrer un Observateur Indépendant dans la Commission d'attribution des Permis et Contrats miniers ;

#### **4. Sur la foresterie communautaire**

- Revenir sur l'Arrêté N° 33/MEFCP/DIRCAB/19 du 07 Novembre 2019 annulant l'Arrêté d'attribution de forêt communautaire de Lomba ;
- Revoir la réglementation et fixer par Décret l'Attribution des Forêts Communautaires en RCA ;
- Engager le processus de la relecture du Code forestier en vue de réviser le cadre légal et réglementaire d'attribution des forêts communautaires en conformité avec la nouvelle politique forestière de la RCA.;

#### **5. Autres processus de reformes juridiques en cours**

- **Le foncier**

- Organiser l'atelier national de validation du projet de Loi cadre sur le Foncier et faire aboutir la procédure de son adoption ;

- **Le Code des Collectivités Territoriales**

- Prendre en compte les préoccupations de la Société Civile sur le projet du Code des Collectivités Territoriales ;

## **Aux partenaires techniques et financiers**

- Appuyer le processus de révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ;
- Appuyer la promotion des forêts communautaires ;
- Appuyer la Plateforme GDRNE pour une participation efficace dans les différents processus liés à la gouvernance forestière et climatique et le suivi des recommandations ;
- Rendre effective les mesures d'accompagnement du processus APV/FLEGT en RCA ;
- Appuyer la promotion de l'Observation Indépendante des Organisations de la Société Civile dans le secteur forestier et minier en RCA.

Nous restons ouverts aux dialogues et concertations avec tous les acteurs pour l'aboutissement des recommandations dans l'intérêt national.

**Fait à Bangui, le 19 février 2020**

Ont signé :

**Action Verte, ALDU, ALIEDEV, Amis de la Nature, APECA, ADEPAC, AVUDEC, Bata Gbako, CIEDD, CRAD, FFD, FDD, FEV,GAERBB, GEN-RCA, I3D, JPEC, JVE, Maman Gbazabangui, MEFP, MPE, MERLIN, OCDN, ODESCA, PROPHIAROMA, REPALCA, WFK.**